L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, 20 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 18 MARS 1880.

Législature de la Louisiane.

Séance de mercredi, 17 mars 1880.

SÉNAT.

Le bill du Sénat relatif aux frais et aux émoluments des greffiers de la cour suprême, aux frais et aux émoluments des greffiers et des shérifs, dans tout l'Etat—excepté dans la paroisse d'Orléans—a passé à la troisième lecture.

Le comité judiciaire a recommandé l'adoption du bill du Sénat accordant un privilège de vingt-cinq piastres par an à un médecin sur la récolte ou le salaire d'un client; l'adoption du bill du Sénat abrogeant la loi de 1879 au sujet de l'imposition de pénalités pour la vente de billets de loteries non autorisées.

Par un vote de 16 contre 9 le Sénat a refusé de revenir sur le vote par lequel a été rejetée la résolution de M. Aby ordonnant l'impression de tous les bills avant leur adoption.

Le bill du Sénat punissant les consignataires et les négociants commissionnaires qui feront de faux rapports—a été renvoyé au comité judiciaire.

Le gouverneur annonce qu'il a signé le bill ayant trait aux affaires qui n'entraînent pas nécessairement la mort ou l'emprisonnement à vie; le bill relatif aux jurés de police et aux jurés de police; le bill relatif aux jurés dont les droits de siéger dans les causes criminelles, est contesté.

Le substitut du Sénat au bill du Sénat relatif aux devoirs et aux émoluments des coroners; a été soumis au comité de santé et de quarantaine.

Le bill de la Chambre relatif aux cautions des fonctionnaires, a été adopté.

La résolution de la Chambre au sujet du Bayou Carline, a été adoptée.

Après une séance à huis-clos, le Sénat s'est ajourné à jeudi—aujourd'hui—à midi.

Les membres démocrates du Sénat et de la Chambres siègeront, à huis-clos, ce soir, à sept heures et demie, dans la salle des Représentants.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

Un message du gouverneur annonce qu'il a approuvé la loi requérant une publication des lois en français.

L'orateur lit une opinion écrite donnant ses raisons pour certaines décisions qui ont encouru la désapprobation de la Chambre. Elles seront insérées dans le journal.

M. Atkin se lève pour une question de privilège, et défend la minorité dans ses efforts pour obliger la Chambre à s'occuper de bills constitutionnels de préférence à toute autre législation secondaire.

M. Faulkner dit que la législature perd beaucoup de temps dans des criminations et récriminations et qu'il faudrait bien que cela finît.

L'résolution demandant une allocation pour l'amélioration de la rivière Bœuf, est référée au comité des terres et levées.

La résolution fixant à 5 heures du soir l'heure de l'ajournement de la Chambre est rescindée.

Le comité des terres et levées fait un rapport favorable sur le mémoire de Mme Arnold.

Le comité des affaires paroissiales fait un rapport favorable sur le bill No 226, avec des amendements.

Le comité sur les relations fédérales fait un rapport favorable sur la protestation —A— et la protestation contre la fermeture de la Rivière Rouge.

Bill de la Charge de Ville.

Ce bill vient à l'ordre du jour comme affaire non finie.

M. Lancaster occupe le fauteuil.

Les amis du bill, instruits par l'expérience des derniers deux jours, se sont décidés à prendre, pour chef de discussion, quelqu'un d'aussi habile que les meneurs de la minorité, ce soin étant donné à M. Billieu de Lafourche, qui a accepté cette charge.

Huit sections du bill sont expédiées très paisiblement quand un amendement est présenté par un membre de la minorité. S'il n'eut affecté matériellement le bill, M. Billieu l'eut accepté, et s'il eut été insignifiant, M. Billieu en eut demandé le dépôt sur la table, et ce dernier cas étant survenu, le dépôt est aisément emporté par la majorité.

L'opposition, dès lors, se décide à renoncer à la lutte. M. Atkins, de Claiborne, demandant que le règlement soit suspendu et que le bill soit adopté dans son ensemble, envoyé à l'impression et passé à la troisième lecture. La motion était sur le point de passer sans beaucoup de résistance, lorsque quelque chose a cessé de l'irritation à l'opposition et un dernier effort est fait pour obtenir l'adoption du bill. A ce moment, M. Lancaster cède le fauteuil à M. Billieu et deux heures se perdent en motions dilatoires et points d'ordre avant que la motion de M. Atkins fut devant le Chambre. Elle est cependant adoptée par 65 contre 20 au milieu d'une grande confusion.

Ainsi finit une opposition qui a fait perdre trois jours sans aucun progrès pour le bill, et si la session n'eût pas été aussi avancée et que d'autres affaires n'eussent pas été très pressantes, le bill n'eut jamais passé sans avoir subi des modifications considérables.

En l'état, une moitié du bill étant amendée et l'autre ne l'étant pas, il y a conflit entre quelques sections, et la minorité compte sur le Sénat pour amender le bill\ d'une manière conforme à ses vues.

M. Atkins, de Claiborne, se lève pour une question de privilège, et dit qu'on rapporte que l'Orateur avait favorisé hier ses amis personnels en leur accordant la parole de préférence aux autres membres. Il dénonce ces rumeurs comme inexactes. Le procès verbal montrerait que M. Allain a obtenu la parole aussi souvent qu'aucun autre, et il est injuste de proférer de telles charges.

M. Dudenhefer présente une résolution pour que la Chambre s'ajourne et que les membres contribuent de leur per diem au soulagement des Irlandais dans la détresse. Cette proposition ne convenant pas à tout le monde, la Chambre refuse de suspendre le règlement pour la prendre en considération.

Le bill des allocations générales.

La Chambre se forme en comité général pour prendre ce bill en considération.

M. Jones, de Winn, se fait fantouil.

Après une discussion de quelques minutes, M. Cosgrove dit qu'il a grand appétit et qu'il y a à peine un quorum présent. Il demande que le comité se lève et rapport progrès. La motion de M. Cosgrove prévaut. Le comité se lève et la Chambre s'ajourne au lendemain à 11 heures.

LA CONVENTION D'ETAT.

APPEL OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATE DE L'ETAT.

Nouvelle Orléans, 11 mars 1880.

Le samedi, 6 du courant, à une réunion du comité central démocrate de la Louisiane, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Il est résolu qu'une Convention du parti se réunira, à la Nlle Orléans, le 12 avril, à l'endroit que désignera le président de ce comité, à l'effet de choisir des délégués à la Convention nationale qui doit se réunir à Cincinnati, le 22 juin, de fixer la base de représentation des différentes conventions congressionnelles qui seront chargées de nommer des candidats au Congrès.

Il est résolu que la base de la représentation sera la même qu'à la convention d'Etat qui s'est réunie à Baton-Rouge en octobre 1879—excepté (dans les cas où le vote démocrate a été augmenté le 2 décembre 1879, et alors se voie prévaudra.

Il est résolu que le comité de paroisse de la ville de la Nlle-Orléans et des différentes paroisses seront priés de faire choisir des délégués à la Convention sur la base de la susdite représentation.

NOMBRE DE DÉLÉGUES.

Les paroisses de l'Etat et les *wards* de la Nlle-Orléans ont droit aux nombres suivants de délégués, d'après les susdites résolutions :

Assomption	6	2me Ward	7
Acadie	8	3me Ward	9
Avoyelles	9	4me Ward	7
Baton Rouge Est	11	5me Ward	10
Baton Rouge Ouest	8	10me Ward	12
Bienville	6	11me Ward	11
Bossier	8	12me Ward	5
Caddo	13	13me Ward	5
Calcasieu	7	14me Ward	1
Caldwell	4	15me Ward	4
Cameron	2	16me Ward	4
Carroll, Est	1	17me Ward	3
Carroll, Ouest	3	Ossabitia	14
Catahoula	5	Plaquemines	4
Claiborne	9	Pointe-Coupée	4
Concordia	6	Rapides	10
Caddo	7	Rivière Rouge	3
Delhi, Est	6	Richland	5
Delhi, Ouest	9	Sabine	4
Franklin	8	St Bernard	5
Grant	3	St Charles	4
Iberia	6	St Hélène	3
Iberville	8	St Jacques	5
Jackson	9	St Jean Baptiste	16
Jefferson	4	St Landry	19
Jefferson Davis	4	St Martin	7
Lafourche	10	Ste Marie	7
Lincoln	7	St Tammany	4
Livingston	4	Tangipahoa	5
Madison	12	Tensas	14
Morehouse	7	Terrebonne	7
Natchitoches	14	Union	7
1er Ward	10	Vermillion	5
2me Ward	12	Vernon	3
3me Ward	17	Washington	4
4me Ward	7	Webster	4
5me Ward	10	Wilkinson	4

ALBERT VOORHI, Président.

G. M. Sherman, Secrétaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 18 mars—Température—Temps plus chaud et partiellement couvert, vents du nord-est tournant les nord-est, baisse du mercure.

Température du 17 mars 1880.

Thermomètre de C. Dubuzan, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	41	5
Midi	64	18
3 P. M.	68	14
6 P. M.	56	13

Température maximum, 17 mars, 1 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo.	61	Louisville, Ky.	38
Atlanta	53	Memphis, Tenn	41
Anderson, Tex	44	Mobile, Ala	55
Cairo, Ill	39	Montgomery, Ala	56
Galveston, Texas	46	Nashville, Tenn	44
Brenham, T.	43	New Orleans, La	54
Dubuque, Iowa	40	Omaha, Neb	34
Dubuque, Iowa	41	Pensacola, Fla	54
Galveston, Texas	53	Shreveport, La	47
Indianola, Tex	53	St Louis, Mo	39
Keokuk, Iowa	43	St Paul, Minn	30
Key West, Fla	67	St Paul, Minn	30
La Crosse, Wi	41	Vicksburg, Miss	55
Leavenworth, Kas	43	Yankton, D. T	37

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux de jusqu'à hauteur).

Augusta	22.05	Nashville, Tenn	46.06
Dubuque, Ill	44.01	New Orleans	3.04
Glenwood, O	40.02	Omaha, Neb	5.00
Davenport, I	2.04	Pittsburgh, Pa	10.09
Keokuk, Iowa	3.06	Shreveport, La	19.06
La Crosse, Wi	1.00	St Louis, Mo	16.06
Leavenworth, K	4.00	St Paul, Minn	.00
Louisville, Ky	16.06	Vicksburg, Miss	43.06
Memphis, Tenn	33.10	Yankton	1.02

*A se décrète du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. ROHR

Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures :

MARIAGE—George A. Loeschen à Mme Lizzie Loeschen.

NAISSANCES—Mme Charles J. Carrière, un garçon, 10 mars.

Mme Samuel B. Nunn, un garçon, 10 mars.

" G. P. Rideau, un garçon, 24 janvier.

" Eugène Erath, une fille, 7 mars.

DÉCÈS—Josephine Saunders, c, 4 mois, coin des rues Fulton et Frant.

Mlle Cécilia Nail, 22 ans, 33 1/2 rue de la Paix, native de la Louisiane.

Louise Bell, c, 20 ans, rue Philip près St-Denis, native des Etats Unis.

Kate Carey, 10 ans, 222 rue Clara.

Mary E. Reisman, 7 heures, rue Gravier près Galvez.

M. G. Dorling, 35 ans, 142 rue du Canal, natif d'Angleterre.

Lille L. Blanck, 8 mois, 145 rue Sixième.

Julia Sebatier, 1 an, 161 rue Dryades, native de la Nlle-Orléans.

Mme E. L. Nelder, c, 22 ans, 75 St Antoine, native de la Nlle Orléans.

Mme O. Cabrache, 64 ans, coin Remparts et St-Pierre, native de la Louisiane.

C. Stoessler, 47 ans, au coin des rues Chestnut et Toulouse natif d'Allemagne.

Patty Garver, 28 ans, No 7 rue Bienville, native du Mississippi.

Cours criminelles. — A la cour criminelle supérieure, le juge ayant refusé une nouvelle audition de cause à A. W. Tompkins, déclaré coupable, le 17 février 1880, d'avoir, le 11 décembre 1879, volé à C. C. Hanna, à l'hotel Cassidy, quatre-cinq piastres, une montre et un pardessus, Tompkins a été condamné à un an de travaux forcés. Il a interjeté appel à la cour suprême.

Les jugements de Joseph Célestin ou Caillou, Charles Morris, O. L. Aluga et James Griffin, accusés d'avoir déchargé des armes à feu sur des personnes, ont été remis indéfiniment. La cour a réduit le cautionnement à deux cent cinquante piastres. Il en a été de même du jugement de Cornélius Gray et de celui de Laura Smith, accusée de vol.

Etienne Frochlich, accusé de vol avec effraction, s'est déclaré innocent.

—Les jugements des accusés suivants ont été fixés comme suit :

Celui d'Ophelia Davis Alexander, c,—meurtre—au 18 mars; celui de John B. Wischandorff—détournement de fonds—au 19 mars; celui d'Auguste Scott, c,—viol—au 24 mars; celui de M. Edson—incendie—au 25 mars; celui de W. A. Powell—meurtre—au 29 mars; celui de Louis Schommer — homicide — au 30 mars; celui de Wm. W. Beasley—meurtre—et d'Antonio Borgia—coups de poignards—au 1er avril.

A la première cour de district, Patrick Conlon, Kate Graffer et Clara Foster sont accusés de larcin; Henry Cleavers et Mike Fanning de voies de fait.

Martin Thompson s'est reconnu coupable d'attaque. Le juge n'a pas encore prononcé la sentence.

Mme Mary Booker et Mlle Lizzie Ashton, accusées de voies de fait, ont été renvoyées de la plainte.

Alfred Chardin, accusé de voies de fait, a été acquitté.

Le jugement de A. Adler, accusé de voie de fait, a été remis à une autre fois.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Jeanne Dinet, celles de Nicholas C. Snethen et d'Emily A. Amory, femme de Charles B. Amory, sont ouvertes; Louis Planchard a été émancipé.

—A la quatrième cour, M Robert Montgomery réclame à M. G. W. Foster $2000 de dommages pour avoir été mordu par deux de ses chiens, le 17 du mois dernier.

—A la cinquième cour, le Louisiana Equitable Life Company réclame à M. D. B. Penn $1500, montant de deux billets datés du 10 mars 1872.

MM. Bier et Jardet réclament à M. Jules L. Gauthier, $1n7 50, montant d'un billet en date du premier novembre 1879.

Cour du juge Miltenberger.—Mm. Bull, accusé d'avoir renversé et blessé Alfred Scott, au coin des rues Levée et Esplanade a été acquitté.

Nous avons constaté hier, que M. Augustino Costello avait été acquitté, mais nous avons omis de dire qu'Angelina Piaggio, accusée par Augustino Costello de voies de fait, avait été condamnée à une amende de quinze piastres et, en outre, à fournir un cautionnement de $250, pour répondre de sa bonne conduite.

George Coleman, était accusé d'attaque à main armée avec intention de tuer; en l'absence du principal témoin, le juge a remis l'interrogatoire au 30 du courant.

Fernand Rancé, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant la première cour de district pour voies de fait. Cautionnement de $250.

Jules Bonnafon, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant la même tribunal. Cautionnement de mille piastres. Pour avoir déchargé une arme dans les limites de la ville, il a été condamné à une amende de vingt-cinq piastres.

L'interrogatoire de Louis J. Glapion, accusé de voies de fait; celui de Jos. Olivier, accusé de bris de paix et de langage obscène, ont été remis, le premier au 25 du courant, le second indéfiniment.

Le juge a acquitté John Smith, que M. Henry Larquié, président de l'Orleans Railroad Company accusait de détournement de fonds, et Raymond St-Philippe, accusé de voies de fait.

Cour du juge Sheehan.—L'interrogatoire de Louis Fernandez, accusé de tenir une maison de jeu; de Joseph Rodrigues et de Wallace French, accusés d'y avoir joué, a été renvoyé à une autre époque. Cautionnement de $250.

Le juge a remis au 25 du courant, l'interrogatoire de Charles Manuel, accusé de larcin; de Charles Morrell, accusé d'être entré, le jour, dans une maison, avec effraction; de Mary Wilkerson, accusée d'insultes et de voies de fait. Cautionnements variant de $250 à $500.

Bill Hogan et Mike Dwyer, accusés de larcin; Salvadore Taranto de voies de fait; Hugo Von Ullrich d'être entré, nuitamment, dans une maison avec effraction,—ont été acquittés.

Le juge a envoyé à la maison de correction Georgie Ann Medville, qu'on accusait de vagabondage.

Charles Manuel, accusé de larcin, a été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

L'Union des Bouchers.—Cette nouvelle société vient de compléter son organisation par la constitution de son bureau. Voici la liste des élus : Président, A. V. Tarride; vice-président, Jacob Hoth; secrétaire par interim; E. Tagaje; trésorier, Bernard Maylie. La société comprend en ce moment cent bouchers.

L'Association des ingénieurs civils de la Louisiane.—Les ingénieurs civils de notre état viennent de fonder une association sous le titre qui précède. Pour la seconde fois ils se sont réunis hier soir, sous la présidence provisoire de M. Wretzonski.

Lecture a été donnée des lettres de plusieurs ingénieurs domiciliés dans les campagnes, manifestant le désir de faire partie de la nouvelle association.

En égard au nombre trop restreint des membres présents, il a été jugé convenable de différer à la prochaine séance l'organisation permanente de l'association. A un comité spécial a été confié la rédaction d'une seule pour y établir le siège de l'Association ainsi que divers autres travaux.

Rixe—Hier soir, à dix heures et demie, une rixe a eu lieu dans un café de la rue Franklin, entre les rues Douane et Canal, à propos d'une partie de dés, entre John Louis Decal et Reube Foster, couleur.

Des mots on en est arrivé aux voies de faits. Decal tirant un pistolet de sa poche a fait feu plusieurs fois sur Foster qu'il a blessé à la cuisse gauche. Tom Thomas, qui était de l'autre côté du trottoir a été blessé à la jambe droite.

Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital où la blessure de Thomas a été pansée. Foster a refusé qu'on examine la cuisse; il a été transporté à sa résidence. No 44 rue Franklin. Decal a été arrêté et déféré à la station de quartier précinct.

Acquittement.—Le juri a prononcé, hier soir, à sept heures, l'acquittement de M. David Urquhart.

Il se composait de MM. Jacob Fisher, Paul Haller, Geo. W. Leslie, E. H. Toeltz, W. F. Barnet, Wm. Graft, John K. Edmond, A. Friedmann, A. Boisblanc, O. J. McLellan, F. L. Jeate et H. Millbank.

Paragraphes.—MM. Charles Toutant Beauregard et Robert Guy Campbell ont été admis au barreau de l'Etat après un examen devant la cour suprême.

—Ont été admis également, sur présentation de diplômes de l'Université Sénégal: MM. Charles High Brent, Peter Edward Burke, George Porter Davis, John Fenge, George Geddes McLean, John Gratton Mahathan, Lawrence O'Donnell, Joseph Sydney Schwab et Horace Vallon.

—Le comité de bienfaisance des jeunes gens donne un grand bal paré et masqué et un concert promenade, à la salle de l'Exposition, le vendredi 19 mars—soir de la St-Joseph. Le comité chargé des préparatifs se compose de MM. E. Lelmant, président, W. H. Shuppert, H. P. Kranta, J. T. Shaw, L. F. Sivert, J. V. Lecoste, J. P. Dennest. Secrétaire, John Hoffmann—Merci des billets d'invitation.

—Le chef Boylan a reçu, hier matin, de M. Mealey, administrateur du département de la police, le billet suivant :

"Les journaux de ce matin m'ayant appris qu'on a fait une descente, hier soir, dans une maison de jeu, et beaucoup d'autres établissements de ce genre, ayant donné lieu à des plaintes, je lui recommande de fermer toutes les maisons de jeu. Des ordres ont été transmis en conséquence au capitaine Galvin.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $11,127 05, dont $1,655 42 provenant du département du revenu intérieur, $10 en or, $3327 en billets, et $190 en argent, provenant de la Douane, $5700 du Bureau de poste, $242 97 de différentes sources.

—L'honorable Woods, juge de la cour de circuit des Etats-Unis, est de retour du Texas.

—Le bureau de poste recevra, jusqu'à samedi, à sept heures du matin, les lettres et les journaux à expédier pour la Havane par le vole de Cedar Keys et Key West.

—Le grand juri fédéral ne se réunira de nouveau que le 22 de ce mois.

—Hier, à midi et demi, George Berker, âgé de quatorze ans, est tombé de son gray, sur la Levée, au pied de la rue Douane, et a été grièvement blessé par les roues, qui lui sont passées sur les deux jambes. Il a été transporté chez lui, rue Toledano, entre les rues Annonciade et Chippewa.

—Entre midi et une heure, hier, Pat Bray, a été assailli et battu, au coin des rues Villeré et St Louis, par Thos Gahey, Lawrence Duffy, Paul Zambelli et deux autres dont on n'a pu savoir les noms. Bray a été transporté chez lui.

—Hier, à 5 heures de l'après-midi, au moment du départ du bateau à vapeur F. A. Blanke, le garçon Rowley, de la station pu port, a été informé qu'on avait volé à M. Wm. H. Sublett, de Monroe, les objets suivants qui se trouvaient dans sa valise : Deux paires de boucles d'oreilles, un rateliet, deux épingletteu, un diamant, un collier noir et un collier en or, un bracelet en or. M. Sublett est parti pour sa résidence, et l'officier n'a pas pu recevoir d'autres renseignements ni faire des recherches.

—Une rixe a eu lieu, hier, à cinq heures de l'après-midi, dans une maison de la rue Tréme entre les rues Bienville et Conti, entre Bella Queen, blanche et Mary King, couleur; Bella en portant un coup à Mary n'a pas atteint celle-ci, mais a brisé la vitre de la porte. Elle a eu la main et le poignet coupés. On l'a transporte à l'hôpital où sa blessure a été pansée. Les deux combattantes ont été arrêtées.

Ventes immobilières aux bureaux de l'auctioneer des aliénations :

Paul Surgis Mme C. F. Latimer, un terrain, situé dans le premier district, dans l'îlot compris entre les rues Palmyre, White, Lake Ponchartrain et Lake Pontchartrain, lot 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds $125

H. Lehmann à M. Doll, un terrain et bâtisses situés dans le deuxième district, dans l'îlot compris entre les rues Quartier, Hôpital, Levée et Galatin, ayant 26 pieds de face sur rues Galatin et Levée, sur une profondeur de 193 pieds $4000

Vente de shérif (Alex Castaing) à Jos. Carreau, un terrain et bâtisses situés dans le troisième district, ayant 158 pieds de face à la rue des Goyrons, 24 pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur d'un côté de 312 pieds et de l'autre de 362 ..... $1,500

E. Pitch à Mme E. Pitch, un terrain et bâtisses, situés dans le troisième district, dans l'îlot compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Villers et Robertson, ayant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 90 pieds $700

Jas. Campbell à B. F. Chambers, un terrain et bâtisses, situés dans le troisième district, dans l'îlot compris entre les rues Villeré, Columbus, Kerlerec et Marais, ayant 21 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 100 pieds $1,000

Anthony Duncan à John Farrell, un terrain et bâtisses situés dans le premier district, dans l'îlot compris entre les rues Perdido, Prytania, Calliope et Clio, ayant 17 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 111 pieds $1,400

Vincent Micas à H. Ménage, deux terrains et bâtisses, situés dans le deuxième district, dans l'îlot compris entre les rues Esplanade, Columbus, du Bayou, Prieur et Roman, ayant 32 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 80 pieds $2,000

Une histoire d'amour.—Mlle Caroline L...., qui habite avec sa famille le quartier de l'Europe, était sur le point de conclure un mariage honorable et qui répondait à tous ses vœux. Les bans étaient publiés et la cérémonie devait avoir lieu aujourd'hui.

Avant hier, soi disant, M. X...., arrivait brusquement chez elle.

—Notre mariage est impossible, lui dit-il, mes parents s'y opposent tout à coup.....Ils disent.....

Et il raconta, d'une voix émue, à la jeune fille, certains bruits qui avaient pu courir sur elle. Il était loin, sans doute, d'y ajouter foi, mais il redoutait l'opinion : au moins, il demandait le temps de réfléchir.

—C'est bien, dit froidement Mlle L...., je vous rends votre parole. Je ne vous demande plus qu'une chose : venez ce soir à onze heures. J'ai à vous parler.

M. X.... promit et fut exact au rendez-vous.

Caroline l'attendait sur le palier. Elle le fit entrer, silencieusement, dans sa chambre.

Que se passa-t-il alors? Toujours est-il que, vers deux heures du matin, réveillé tout à coup par une fumée qui la prenait à la gorge, la bonne de Mlle L...., craignit que le feu ne fût à l'appartement, frappa à la porte de la chambre.

N'obtenant aucune réponse, elle prit peur et alla avertir M. et Mme L. Ceux-ci effrayés, forcèrent la porte.....

Caroline et M. X..... étendus sur le lit, gisaient inanimés. A terre, un réchaud de charbon achevait de se consumer.

Des secours furent immédiatement prodigués aux deux malheureux jeunes gens et un médecin, le docteur V..... fut appelé. Il constata que leur état était très grave.

On ne peut dire encore si l'on parviendra à les sauver.

—On écrit de Marcuil-sur-Belle à l'*Echo de la Dordogne* :

"La seconde récolte des truffes s'effectue en ce moment; elle ne sera pas brillante, la plupart d'entre elles ayant été gelées.

"Toujours grande abondance de loups dans le pays. Ces jours-ci, plus de douze moutons et des animaux se répandant dans les bois de Beaussac, de différents points ont donné un véritable concert nocturne qui n'a pas duré moins de quatre heures."

—On mande de Berne le 26 février que les travaux de percement du Saint-Gothard avancent rapidement : hier, il ne restait que 30 mètres de roc à percer; aujourd'hui, il n'en reste que 23. Tout fait prévoir que la rencontre des deux galeries aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche.

Toutes les mesures sont prises pour éviter les accidents de la dernière heure. Une ligne télégraphique est mise à la disposition de l'entreprise pour faire cesser les coups de mine dans la galerie. Une grande animation règne dans le personnel des travaux.

—Le docteur Von Schmidt, qui faisait annoncer qu'il possédait un traitement infaillible pour la guérison du cancer, a comparu aujourd'hui au police correctionnelle sous la prévention d'exercice illégal de la médecine. Il a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

—Des frandes de la nature la plus grave viennent d'être découvertes à la Faculté de Médecine de l'Université de Naples. Depuis deux ans, la personne chargée des inscriptions sur les registres de cette Faculté y insérait abusivement des mentions fausses à l'aide desquelles elle se faisait délivrer des diplômes officiels de docteur en médecine qu'elle livrait ensuite pour des sommes d'argent à des individus qui ont exercé depuis. Un de ces derniers a été arrêté comme complice.

Norfolk, Va., 17 mars.

Norfolk, N. V., 20 Oct. 1879.

R. H. Wagner & Co., Rochester, N. Y.—Messieurs : Une dame de plus de cinquante et dix ans, malade depuis quatre ans, souffrant plus d'une fois par jour des Maux de Reins, Douleurs, Faiblesse, Etc., Etc., Etc.,